

DEC210176INEE

Décision portant nomination de M. Joachim Claudet en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :**Article 1**

M. Joachim Claudet, Directeur de Recherche de 2ème classe, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut écologie et environnement, à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 30% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet la valorisation des publications et la communication envers les politiques publiques dans les domaines développés à l'INEE et notamment les négociations internationales sur la biodiversité des océans.

Pour l'exercice de cette mission, M. Joachim Claudet demeure affecté à l'USR3278 Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement (CRIOBE) – Institut Océanographique, 195 rue Saint-Jacques – 75005 Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/01/21

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science



Alain Schum

